



Oh ! Des requins qui volent ! 1^{er} prix du concours photos ANCV/Secours Catholique 2023

BILAN D'ACTIVITE 2023 DE L'ANCV EN MATIERE D'ACTION SOCIALE



SOMMAIRE

P. 03 Préambule

P. 04 Les faits marquants

P. 07 Les chiffres clés

P. 10 Les résultats par programme

P. 24 Le contrôle des aides et les demandes de dérogations

L'aide au départ en vacances concourt aux politiques publiques de cohésion sociale. Elle contribue à la lutte contre les exclusions, dans un objectif de dignité de la personne et d'exercice de la citoyenneté. Les vacances constituent en outre un support socio-éducatif et médico-social positif, attrayant et performant, vecteur de remobilisation, de renforcement des liens sociaux et familiaux, de consolidation de savoir-faire et de savoir-être, et *in fine* d'épanouissement et de transformation sociale.

L'action sociale de l'ANCV, qui concourt à l'accomplissement de sa mission de service public, favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre, s'inscrit dans ce cadre. Elle consiste :

- à identifier les besoins sociaux et les pratiques d'accompagnement social dans lesquelles l'aide au départ en vacances pourrait utilement intervenir (« veille sociale ») ;
- à développer et à mettre en œuvre une offre de services et d'aides, les « programmes d'action sociale », destinés à permettre l'accès aux vacances des personnes fragiles qui en sont éloignées (« ingénierie sociale ») ;
- à évaluer ces programmes et à diffuser auprès des acteurs du domaine social la connaissance et l'expérience concernant l'utilité individuelle et sociale des vacances et l'utilisation du départ en vacances comme support d'accompagnement social.

Ses orientations prioritaires sont :

- l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'exclusion ;
- l'amélioration des conditions de vie des résidents des territoires en difficulté ;
- le développement de l'autonomie des jeunes adultes ;
- la prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social des personnes âgées ;
- l'inclusion des personnes handicapées.

Elle s'appuie sur des partenariats avec des associations, des collectivités territoriales et des organismes publics ou privés à vocation sociale qui, grâce à leur savoir-faire et à leur proximité avec les publics bénéficiaires, accompagnent les projets de départ en vacances.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023



Un développement continu des programmes en phase avec les orientations du COP

Avec 261 992 personnes aidées pour leurs vacances vs 244 870 en 2022, l'année 2023 marque un développement global de 7,0 % par rapport à 2022. Cette croissance importante répond aux objectifs ambitieux portés par le COP quant au développement de l'action sociale de l'ANCV et concerne la quasi-totalité des programmes.



La poursuite du projet de refonte et de modernisation du système d'information de l'action sociale

Initié en 2021, le déploiement du projet de refonte des systèmes d'informations de l'action sociale de l'ANCV s'est tout au long de l'année 2023 focalisé sur la mise en production des fonctionnalités relatives au programme des APV et à l'accompagnement des partenaires dans leur appropriation de ce nouvel espace digital.



Une mobilisation maintenue autour du Plan Destination France

L'ANCV, Etablissement public de l'Etat, s'est pleinement mobilisée dans la mise en œuvre de la mesure 9 de l'axe 2 du plan Destination France :

- amplifier fortement le développement des programmes en faveur des jeunes (Départ 18:25) et des personnes âgées (Seniors en Vacances),
- initier et déployer une expérimentation ad-hoc visant à favoriser le départ en vacances de 10 000 ultramarins dans les DROM.

Avec 129 196 bénéficiaires au total sur ces trois axes (115 000 prévus), l'ANCV est au rendez-vous des objectifs qui lui ont été assignés dans le cadre du Plan.



Une offre renforcée sur le champ des politiques de prévention et lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées

Les résultats très encourageants qui découlent de la phase d'expérimentation de l'Appel à projets PADA (Personnes âgées dépendantes et leurs aidants) ont conduit l'ANCV, avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), à pérenniser cet appel à projets innovant qui complète et renforce son offre de services sur le champ des politiques de prévention et de lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées.



Lancement d'une réflexion visant à ajuster le programme SEV à moyen terme

Avec plus de 825 000 bénéficiaires depuis son lancement, en 2007, Seniors en Vacances, déployé par l'ANCV avec le soutien de la Caisse nationale d'assurance vieillesse s'impose comme le programme de référence d'aide aux vacances pour les seniors. Afin d'accompagner la poursuite du développement de ce programme en s'assurant de son adéquation avec les attentes et besoins des seniors et des porteurs de projets, l'ANCV a initié une réflexion visant à ajuster les modalités du programme à moyen terme.



Intégration de la bonification du développement durable dans les AETVS

Le programme des aides aux équipements touristiques à vocation sociale intègre depuis 2023 un principe de majoration de l'aide attribuée aux projets de rénovation qui intègrent de bonnes pratiques en matière environnementale, grâce à un référentiel coconstruit avec l'Ademe, et selon le même principe qui prévalait pour la bonification des projets fortement engagés en faveur de l'accessibilité aux personnes handicapées.



Une synergie accrue avec les organismes nationaux en charge des politiques de cohésion sociale

Pour favoriser la cohérence et l'efficacité de sa contribution aux politiques de cohésion sociale de l'Etat, l'ANCV a renforcé en 2023 sa collaboration avec plusieurs institutions et organismes sociaux nationaux :

La Cnaf et l'ANCV ont renforcé leur partenariat en signant, le 1^{er} février 2023, une convention de partenariat visant à renforcer leur soutien envers les personnes les plus vulnérables et de favoriser la complémentarité et la synergie de leur action sur le champ de l'aide aux vacances ;

- l'appel à projets « Explore l'Europe », déployé conjointement par l'ANCT et l'ANCV en faveur du départ en vacances des jeunes résidents des QPV, a bénéficié du co-financement accru par les deux organismes, dont la contribution est passée de 350 000 € à 500 000 € chacun ;
- le partenariat avec la CCMSA a été reconduit via les appels à projets « Partir pour rebondir » en faveur des familles accompagnées par les travailleurs sociaux des caisses et « Part'âge », visant à favoriser les départs intergénérationnels dans le cadre de Seniors en Vacances ;
- La Cnav a renouvelé son soutien au programme Seniors en Vacances. Ce partenariat national a été décliné avec les Carsat, selon les besoins et priorités des politiques de prévention de perte d'autonomie de chaque territoire ;
- Des ateliers réguliers de travail ont été conduits avec la CNSA autour de l'appel à projets « Personnes âgées dépendantes et leurs aidants », afin de favoriser la pleine cohérence de ce programme dans la stratégie de la Caisse.

L'ANCV aux côtés de ses partenaires associatifs



Les réseaux associatifs, par leurs missions et expertises, portés par des forces vives, salariées et bénévoles, qui irriguent le territoire national, sont des partenaires historiques et incontournables de l'ANCV dans le cadre du déploiement des programmes d'action sociale. L'ANCV s'attache à animer ces partenariats construits autour de valeurs communes en maintenant des échanges constants avec les associations et en assurant à leurs côtés la promotion de l'aide aux vacances comme un support de cohésion sociale.

L'ANCV a été invitée à intervenir lors de deux événements importants organisés par Vacances et Familles, en juin et l'Organisation internationale du tourisme social, en novembre, à l'occasion de la célébration de leurs 60èmes anniversaires respectifs.

L'ANCV a également contribué au 9^{ème} Congrès des centres sociaux, en mai, aux Remise des trophées de l'accessibilité avec Tourisme et Handicaps, en juin, à la Journée d'étude Classes de découvertes, organisée par la JPA et à la Visioconférence sur l'égal accès aux vacances du Réseau Vacances – Ensemble, faisons vivre la Solidarité, en octobre, aux Automnales de Vacances et Familles en novembre et à l'assemblée générale de l'Unat Occitanie en décembre.



LES CHIFFRES CLES DE L'ACTION SOCIALE EN 2023

Une année marquée par un accroissement significatif du nombre de bénéficiaires et des crédits d'intervention pour les aides à la personne et aux projets

	Nombre de bénéficiaires				Crédits d'intervention (M€)			
	Réalisé 2022	COP 2023	BUDGET 2023	Réalisé 2023	Réalisé 2022	COP 2023	BUDGET 2023	Réalisé 2023
Aides aux Projets Vacances	121 914	107 625	114 000	119 007	18,0	17,8	19,7	19,8
dont Aides à la personne	106 167	94 500	99 000	96 511	14,9	14,7	16,3	15,1
dont Aides Structurelles					1,8	1,7	2,0	1,9
dont Aides d'Appui	15 747	13 125	15 000	22 496	1,4	1,4	1,4	2,8
BSV	7 738	12 000	8 500	8 720	0,0	0,0	0,0	0,0
D 18:25	23 936	35 000	32 000	37 869	4,4	6,8	6,0	7,1
dont éligibles à l'aide	22 286	32 270	29 800	34 796				
dont non éligibles à l'aide	1 650	2 730	2 200	3 073				
SEV	77 069	80 000	76 300	87 328	7,8	10,2	8,6	9,7
<i>dont SEV individuels</i>	<i>20 047</i>	<i>32 000</i>	<i>20 450</i>	<i>22 390</i>	<i>2,8</i>	<i>5,0</i>	<i>3,0</i>	<i>3,3</i>
dont éligibles à l'aide	13 474	24 640	13 700	15 117				
dont non éligibles à l'aide	6 573	7 360	6 750	7 273				
<i>dont SEV groupes</i>	<i>57 022</i>	<i>48 000</i>	<i>55 850</i>	<i>64 938</i>	<i>5,1</i>	<i>5,2</i>	<i>5,6</i>	<i>6,4</i>
dont éligibles à l'aide	30 276	29 280	30 160	34 214				
dont non éligibles à l'aide	26 746	18 720	25 690	30 724				
Fonds d'expérimentation	13 730	2 833	14 400	8 838	2,6	0,9	2,6	1,9
dont FVV				1 747				
dont AVEP				2 794				
dont PDF				3 999				
dont Colos Apprenantes				298				
Aides aux bénéficiaires de CV périmés	483	150	300	230	0,2	0,1	0,1	0,1
Offre petit budget (nouveau programme)	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme CV été 2020	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total bénéficiaires hors APS	244 870	237 608	245 500	261 992	33,1	35,7	36,9	38,7
APS	75 611	75 000	75 000	77 120	0,38	0,30	0,49	0,56
Total bénéficiaires yc APS	320 481	312 608	320 500	339 112	33,5	36,0	37,4	39,2

339 112 personnes ont bénéficié d'une aide de l'ANCV en 2023, pour **plus de 39 M€ attribués**.

2023 marque ainsi la **poursuite de la dynamique volontariste de développement inscrite au Contrat d'objectifs et de performance 2022-2025**, qui engage notamment l'ANCV à accroître la portée de ses programmes d'aide à la personne pour aider 300 000 personnes au départ en vacances en 2025.

Sur cet axe, 261 992 personnes ont bénéficié d'une aide-vacances, ce qui correspond à :

- une hausse de 7 % par rapport à 2022,
- un taux de réalisation de 110 % des objectifs portés par le Contrat d'objectifs et de performance signé avec l'Etat (237 608 départs prévus en 2023).

Avec 38,7 M€ d'aides à la personne attribuées à ces programmes d'aide au départ en vacances, les crédits d'intervention mobilisés sont en hausse de 17 % par rapport à 2022. Cette forte évolution s'explique par le nombre croissant de bénéficiaires mais aussi par la revalorisation du montant des aides de certains programmes pour assurer leur caractère déclenchant dans un contexte de hausse des prix dans le secteur du tourisme.

Une progression qui concerne la quasi-totalité des programmes d'aide à la personne et aux projets ...

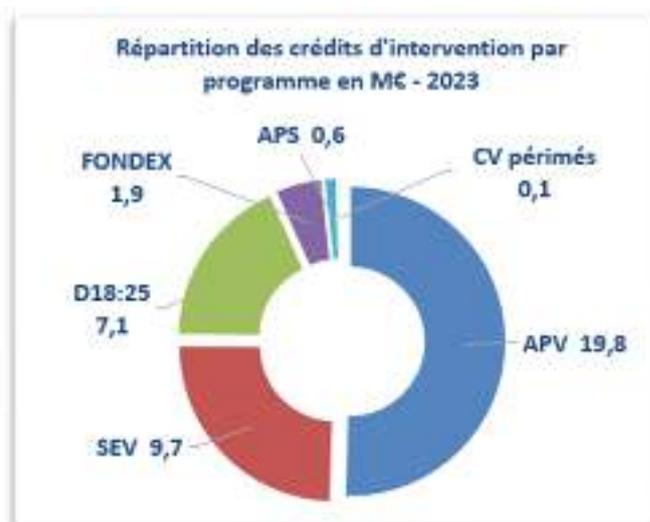


Avec près de 206 335 bénéficiaires à eux deux, les programmes Aides aux Projets Vacances (119 007 bénéficiaires) et Seniors en Vacances (87 328) assurent le soutien de près de 80 % des bénéficiaires.

Le programme Départ 18 :25 connaît en 2023 une forte progression en permettant le départ de 37 869 bénéficiaires.

Le Fonds d'expérimentation (8 838 bénéficiaires) et Bourse Solidarité Vacances (8 720 bénéficiaires) demeurent des programmes à moindre impact quantitatif.

Dans un contexte de développement, la hausse des crédits affectés à l'action sociale de l'ANCV a bénéficié à la quasi-totalité des programmes, et notamment à Départ 18 :25 (+2,7M€), aux aides aux Aides aux projets vacances (+1,8M€) et à Seniors en vacances (+1,9M€).



... et tous les publics ...

Les jeunes demeurent le public le plus soutenu par l'action sociale de l'ANCV, tous programmes d'aide à la personne confondus.

Plus de 77 000 d'entre eux bénéficient d'une aide à la pratique sportive, et près de 75 000 bénéficient d'une aide pour un séjour de vacances, notamment au-travers des programmes APV (enfants protégés ou en situation de handicap, élèves en classes transplantées, résidents des QPV ou en situation de précarité) et Départ 18 :25 (étudiants boursiers, alternants, volontaires service civique, jeunes ressortant de foyers à revenus modestes ...)



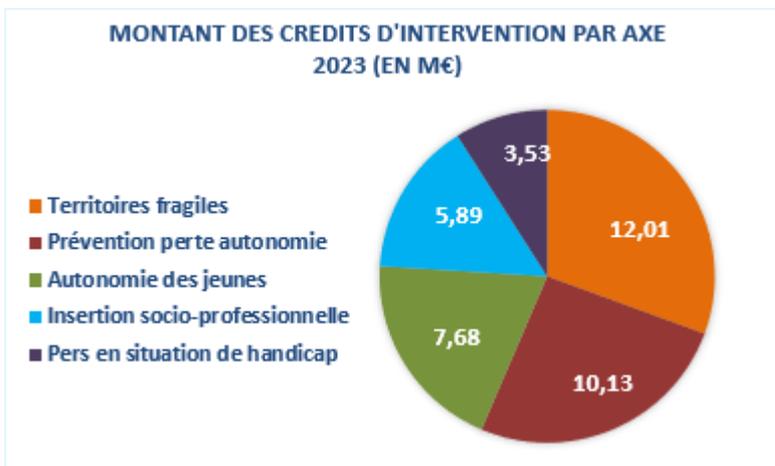
Le développement du programme Seniors en vacances et la pérennisation du programme Personnes âgées dépendantes et leurs aidants ont permis d'aider en 2023 près de 90 000 seniors pour leurs vacances.

Les familles demeurent une cible prioritaire pour l'ANCV, notamment au-travers des programmes Aides aux projets vacances et Bourses Solidarité Vacances au sein desquels elles constituent le public majoritaire.

... au service des politiques de cohésion sociale de l'Etat

Le conseil d'administration a inscrit depuis 2017 l'intervention de l'action sociale dans 5 axes prioritaires, concourant ainsi, par ses programmes, aux politiques de cohésion sociale en contribuant notamment à :

- L'insertion des publics fragiles issus des territoires en difficulté (territoires de la politique de la ville et territoires ruraux),
- Le développement de l'autonomie des jeunes adultes,
- La prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social des personnes âgées,
- L'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'exclusion,
- L'inclusion des personnes handicapées.



Une activité soutenue de la commission d'attribution des aides en 2023

La Commission d'attribution des aides est chargée de proposer au Directeur Général l'affectation des aides à vocation sociale. Elle s'est réunie à 21 reprises en 2023 et a examiné 2326 demandes d'aide.



2 326 dossiers traités en 2023
- 1 515 SEV
- 230 FONDEX
- 230 CV périmés
- 224 AA-PADA
- 104 APV/AA/APS
- 13 AETVS
- 7 bilans
- 3 Doctrines

LES RESULTATS PAR PROGRAMME EN 2023

LES AIDES A LA PERSONNE ET AUX PROJETS

APV

AIDES AUX PROJETS VACANCES

Programme historique de l'ANCV, les Aides aux projets vacances contribuent à l'inclusion de publics fragiles en utilisant le départ en vacances comme support d'accompagnement social en partenariat avec des acteurs de terrain. Sa mise en place passe par des partenariats conclus entre l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et des organismes reconnus pour leur expertise sur leur champ social d'intervention.

Ce programme aura permis en 2023 d'aider au départ de **119 007 bénéficiaires** au travers de ses deux modalités :

① Les Aides aux Projets Vacances / Aides à la Personne (APV-AP)

17,5 M€
attribués*

17 M€
commandés**

96 511
bénéficiaires***

- 9,1 %
bénéficiaires

*Attribués : par décision Directeur Général sur proposition de la commission d'attribution des aides

**Commandés : montant Chèques-Vacances commandés + aide structurelle

***Bénéficiaires = personnes parties en vacances dont accompagnateurs

96 511 personnes ont bénéficié d'une aide dans le cadre du volet « aides à la personne » des APV, grâce à des partenariats conduits avec **43 organismes « têtes de réseau »** et leurs réseaux respectifs de structures qui irriguent le territoire national, au plus près des publics prioritaires.

Malgré la conclusion de **deux nouveaux partenariats avec Chantier Ecole et le Coorace sur le champ de l'insertion par l'activité économique et le développement important de certains partenariats** (Fédération des centres sociaux et JPA notamment), le programme des APV-AP marque **une légère baisse par rapport à 2022**, du fait :

- de difficultés importantes rencontrées par deux partenaires majeurs conduisant des actions concernant les résidents des DROM et les travailleurs en Esat ;
- du tassement de l'activité de plusieurs partenaires historiques.

Les APV / Aides à la personne ont fait l'objet en 2023 d'**une phase de structuration et de sécurisation**, traduite par un contact renforcé avec les partenaires afin d'assurer :

- Le remplacement du progiciel APV Web par Espace action sociale, dans le cadre de la poursuite du déploiement du projet de **refonte des systèmes d'information de la Direction des politiques sociales**. Un plan d'accompagnement a été mis en œuvre auprès des partenaires pour favoriser l'appropriation de ce nouvel outil par l'ensemble des parties-prenantes du programme ;
- La poursuite **des efforts de sécurisation du programme** : refonte des conventions-type ; ajustement de plusieurs procédures attenantes à sa gestion ; renforcement de l'accompagnement et du suivi pré et post-contrôle notamment.

L'ANCV a attribué en 2023 **17,5 M€**, dont 1,9 M€ au titre de l'aide structurelle et 15,6 M€ destinés à la solvabilisation des bénéficiaires.

APV

AIDES AUX PROJETS VACANCES



Depuis 2021 le partenariat avec la SNCF permettant de bénéficier d'une offre de transport à tarifs solidaires (« codes à usage unique » ou CUI), jusque-là réservé au programme Bourse Solidarité Vacances, a été élargi aux partenaires des Aides aux projets vacances en 2022. Ce sont **7 394 trajets, assortis d'une réduction de 85% qui ont été utilisés par 19 partenaires nationaux en 2023**. Le reste à charge moyen des billets est de 15,89 € par trajet. L'aide apportée au travers de ce partenariat représente ainsi **665 780 €**.

② Les Aides aux Projets Vacances / Aides d'Appui (APV-AA)

2,83M€

attribués*

2,4 M€

utilisés**

22 496

bénéficiaires***

+ 43 % bén. par

rapport à 2022

*Attribués : par décision Directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides

**Utilisés : montant effectivement utilisé pour le projet (dont reliquat N-1)

***Bénéficiaires = personnes parties en vacances dont accompagnateurs

18 partenariats et un appel à projets thématique dans le cadre des APV / aides d'appui, ont permis de soutenir des projets contribuant à favoriser le départ de 20 126 personnes.

Ce volet du programme connaît une forte hausse grâce :

- au transfert en cours d'année du partenariat JPA ;
Les deux organismes ont travaillé, en lien avec les enseignants organisateurs de séjours de classes transplantées, à l'ajustement et à la simplification des conditions et modalités de leur appel à projets ;
- à l'initiation de 5 nouveaux partenariats avec l'Association Nationale pour le développement de l'apprentissage (ANDSA), La Fédération française de boxe, le laboratoire de répit, Phar 83 et l'Unat Occitanie ;
- à la pérennisation de l'appel à projets « Personnes âgées dépendantes et leurs aidants » (PADA) ;
Après une phase préfigurative conduite au sein du fonds d'expérimentation, l'appel à projets Pada a été intégré au volet aides d'appui du programme des APV. Il a concerné 114 porteurs de projets actifs et a soutenu 2 370 bénéficiaires en 2023, pour 421 577 € attribués. Cette évolution marque une progression de 127 % par rapport à 2022 et confirme l'adéquation de ce dispositif aux besoins des acteurs œuvrant sur le champ de la lutte contre la perte d'autonomie et du soutien au répit des aidants.
- au développement de plusieurs partenariats (partenariat avec l'Ufolep et appel à projets « Explore l'Europe », déployé conjointement avec l'ANCT notamment).

SEV (SENIORS EN VACANCES)

Seniors en vacances constitue le programme de référence d'aide au départ en vacances des personnes âgées. Il contribue à dynamiser les politiques de prévention, renforcer le lien social et le bien vieillir grâce à une offre de séjours « tout compris » adossée à une aide financière. Le programme est ouvert aux seniors directement ou par l'intermédiaire des organismes qui les soutiennent.

9,7 M€

attribués *

87 328

Bénéficiaires**

+ 13 %

bén. par rapport à 2022

*Montant des aides accordées aux seniors éligibles et versé aux PTL

**Bénéficiaires avec ou sans aide

Plus de **825 000 seniors** ont bénéficié du programme Seniors en vacances depuis 2007, pour **94,5M€ mobilisés**.

Evolution du nombre de bénéficiaires du programme SEV entre 2008 et 2023



87 328 personnes ont bénéficié du programme en 2023, ce qui représente :

- **2 378 séjours** réalisés (+6,7 % vs 2022) dont **1 640** en groupe, au bénéfice de **64 938 seniors** (+13,8 % vs 2022) ;
- **738 séjours** regroupant **22 390** seniors en individuels (+11,7 % vs 2022).

La répartition entre séjours groupes et individuels reste stable par rapport à 2022

9,7 M€ ont été attribués, soit + 23,5 % par rapport à 2022. Cette forte hausse découle :

- du développement du nombre de bénéficiaires,
- de la revalorisation opérée sur le coût maximum des séjours proposés dans le cadre du programme dans un contexte de hausse des prix dans le secteur du tourisme et sur le montant des aides attribuées aux seniors éligibles, pour limiter l'impact sur le montant de leur reste à charge.

SEV (SENIORS EN VACANCES)

Un partenariat réaffirmé avec la Cnav et les Carsat

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) est partenaire du programme Seniors en Vacances depuis 2011. Les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail contribuent à sa promotion et 10 d'entre elles apportent un co-financement, pour un montant global de 534 K€ :

- 6 via un mandat de gestion confié à l'ANCV,
- 4 via un financement complémentaire versé directement aux porteurs de projets.

Partenaire	Montant
CARSAT Alsace Moselle	46 500 €
CARSAT Bourgogne	22 400 €
CARSAT Centre Ouest	20 000 €
CARSAT Centre Val de Loire	25 000 €
CARSAT Hauts de France	50 000 €
CARSAT Languedoc	100 000 €
CARSAT Midi Pyrénées	40 000 €
CARSAT Nord Est	50 000 €
CARSAT Sud Est	50 000 €
CNAV IDF	100 000 €
	201 500 €
	333 000 €

1 233 porteurs de projets (+ 8,5 % par rapport à 2022), dont une majorité de mairies et CCAS, centres sociaux, associations, établissements et services médico-sociaux.

54% d'entre eux sont implantés dans des communes de moins de 20 000 habitants.



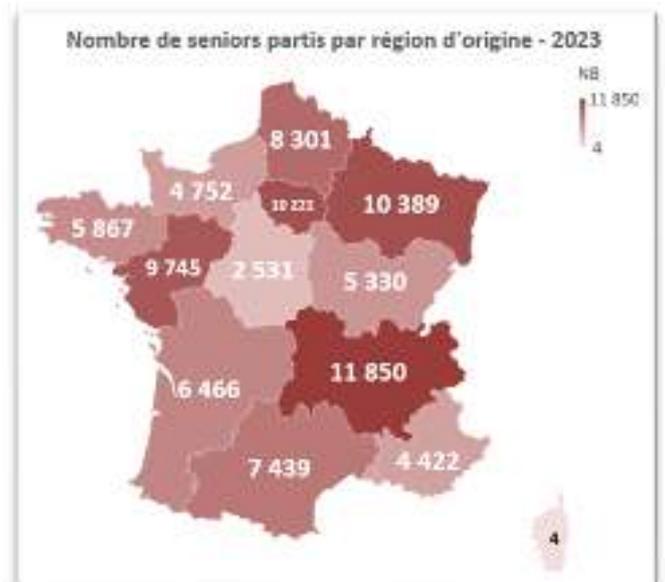
Les bénéficiaires du programme :



2 174 sont des aidants

Plus de la moitié des participants est âgé de 70 à 79 ans, et plus de 1 000 ont plus de 90 ans.

Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Ile-de-France et Pays de Loire sont leurs quatre principales régions d'origine.



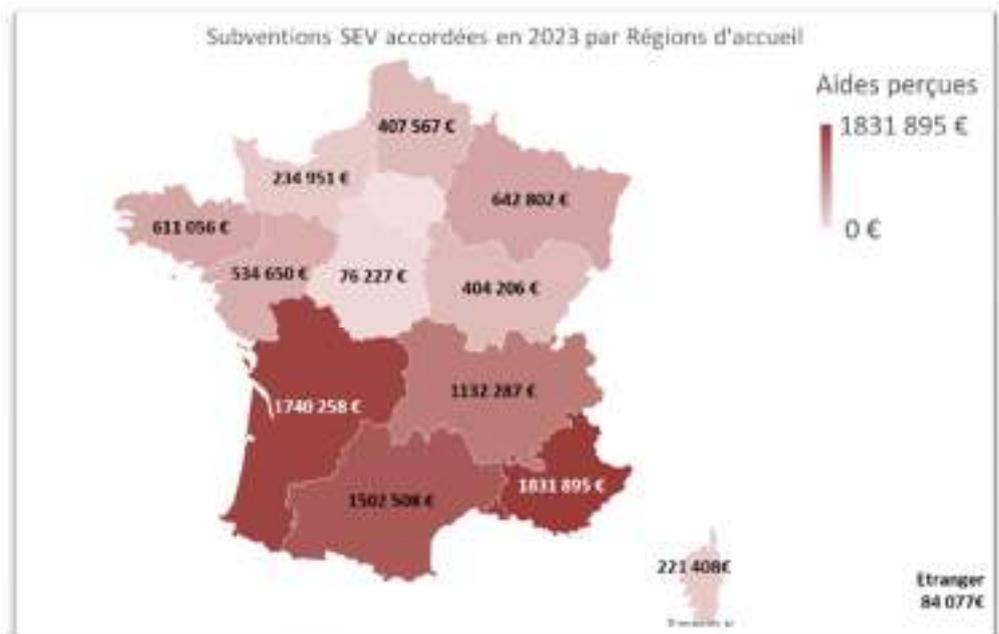
SEV (SENIORS EN VACANCES)

Des séjours qui contribuent à la déconcentration des flux dans l'espace et dans le temps et à l'économie touristique des territoires



Les séjours sont organisés toute l'année hors juillet-août et contribuent à l'étalement de la saison touristique, tant sur les zones littorales (56% mer) qu'à la campagne (25%) ou en montagne (19%).

Les retombées économiques au bénéfice de l'économie touristique des territoires est estimé à 38 M€.



DEPART 18 :25

Le programme Départ 18:25 a pour objectif de favoriser le départ en vacances des jeunes adultes, classe d'âge marquée par une situation socio-économique plus fragile et éloignée du départ en vacances. Le programme est directement ouvert aux jeunes via une plateforme qui propose des séjours de qualité à des tarifs abordables, couplés à une aide financière accordée sous conditions de statut ou de ressources

7,1 M€

attribués*

37 869

bénéficiaires**

+ 58 %

bén. par rapport à
2022

*Montant des aides versées au prestataire

**Bénéficiaires : jeunes partis avec le programme Départ 18 :25, éligibles ou non à l'aide de l'ANCV

Départ 18:25 a connu une croissance inédite en permettant le départ de 37 869 bénéficiaires, contre 23 936 en 2022 (+58%), année marquée par le renouvellement du marché public pour gestion du service.

Avec plus de 90 000 bénéficiaires en trois ans, le programme atteint un niveau de notoriété désormais bien installé.

Les crédits d'intervention mobilisés sur le programme atteignent 7,1 M€, contre 4,4 M€ en 2022 (+61 %).

Cette forte croissance s'est appuyée :

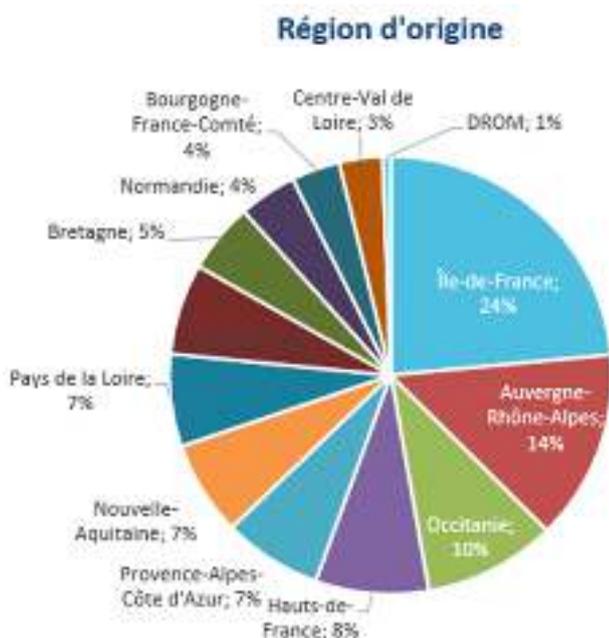
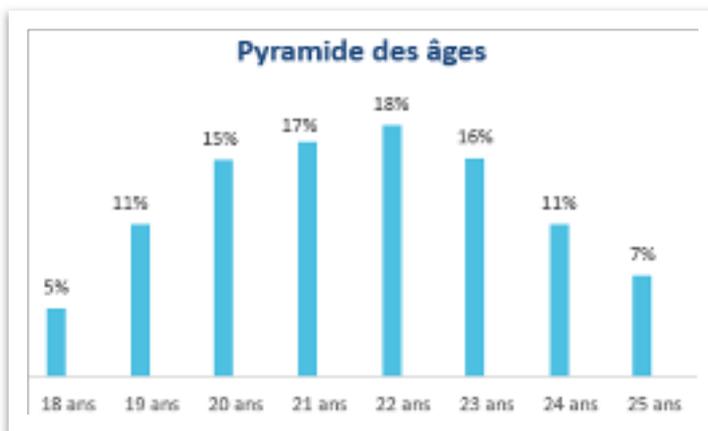
- D'une part sur le renouvellement de **trois partenariats majeurs** visant à promouvoir le dispositif :
 - o Les deux partenariats avec la Région Grand-Est et le fonds de dotation Essentiem ont permis d'attribuer, via des co-financements une aide complémentaire de 50 € aux jeunes accueillis sur certains territoires,
 - o Le renouvellement du partenariat avec le CNOUS, traduit par l'envoi de 2 emailings à destination de près d'1M d'étudiants boursiers ;
- D'autre part sur une intensification des efforts de promotion, notamment en termes de **marketing digital**.

Les bénéficiaires du programme

36 % des bénéficiaires de l'aide l'ont été au titre de leur statut d'étudiants boursiers. C'est un taux similaire à celui observé en 2022, dans le cadre de la reprise du partenariat avec le CNOUS. 22% des bénéficiaires ont justifié de leur éligibilité au titre de leurs faibles revenus.



L'âge moyen des bénéficiaires est de **22 ans**, comme en 2022. Près de la moitié des bénéficiaires se concentre sur la tranche 20-22 ans.



Des jeunes issus de l'ensemble des régions françaises ont bénéficié d'un séjour sur la période.

Moins d'1/4 des partants (24 %, contre 36% en 2020) sont originaires d'Île-de-France, près de 14 % d'AURA, 10% d'Occitanie et 8% des Hauts-de-France.

226 jeunes issus des DROM ont bénéficié d'un séjour dans le cadre du dispositif en 2023.

Les séjours soutenus

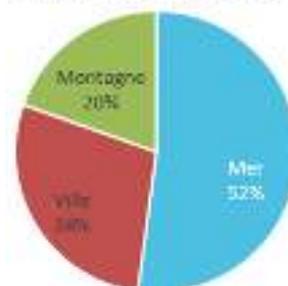
70 % des séjours se sont déroulés en France, contre 30 % dans un autre pays de l'Union Européenne (75% / 25% en 2022).

L'aide de l'ANCV pour les séjours réalisés en France a représenté plus de 5 M€ pour toute l'année 2023. Cela représente plus de 7,7 M€ de retombées économiques sur le territoire français en 2023 en intégrant le reste à charge payé par les jeunes.



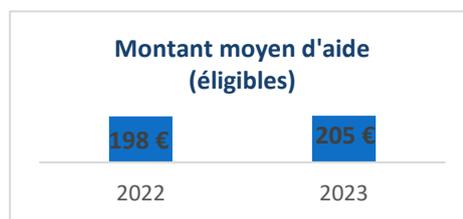
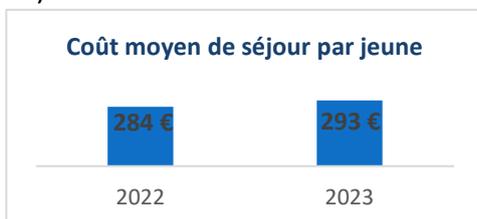
52 % des jeunes ont réservé un séjour sur Lastationdusoleil.com, 28% sur Lastationinthecity.com, et 20% sur Lastationdeski.com. Cette répartition est quasi-similaire à celle observée en 2022.

Environnement du séjour

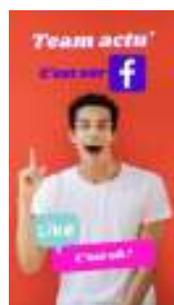
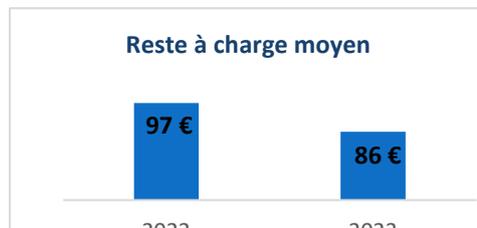
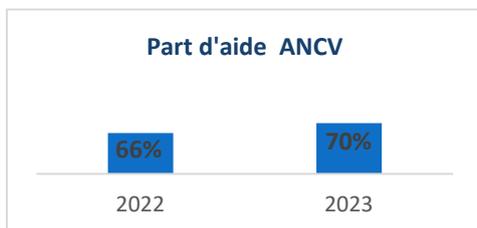


Comme en 2022, **45% des séjours se sont déroulés sur la période juillet-août** (contre 66% en 2021).

Le coût moyen des séjours est en légère hausse (+3,2%, 293 € contre 284 € en 2022), dans un contexte de stabilité de leur durée (4,9 jours vs 5 jours en 2022) Le montant moyen d'aide ANCV connaît en conséquence une légère hausse par rapport à l'année précédente (205 €, contre 198 € en 2022). Cette hausse apparait plus importante en part d'intervention, l'ANCV ayant pris en charge en moyenne 70% du coût de séjour pour les jeunes éligibles (contre 66% en 2022).



Le reste à charge moyen des jeunes est en retrait d'un peu plus de 10 €. Ce dernier tient compte des cofinancements additionnels apportés par la Région Grand-Est ou le fond de dotation Essentiem.



BSV

(BOURSE
SOLIDARITE
VACANCES)

Le programme Bourse solidarité vacances est destiné aux personnes en difficulté économique ou sociale, capables de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour de vacances. L'ANCV collecte une offre de séjours à tarifs solidaires auprès de partenaires touristiques engagés et les met à disposition des publics via un réseau de porteurs de projets (associations, collectivités, services de l'État, ...)

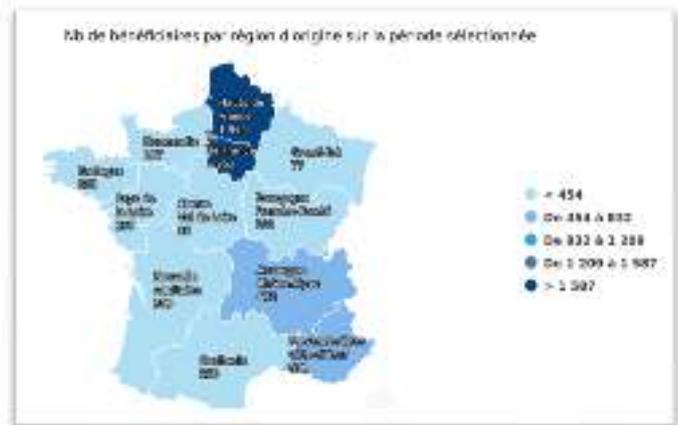
8 720
bénéficiaires

265 porteurs de projets

43 partenaires offreurs

265 porteurs de projets (263 en 2022) ont été partenaires du programme Bourse Solidarité Vacances au bénéfice de 8 720 personnes en 2023.

- 20 porteurs de projets réalisent 50 % des départs avec ce programme (Fédération nationale des associations Loisirs et solidarité des retraités, l'association Savatou avec une gestion déléguée par la Caisse d'allocation familiales de Savoie, la Ville de Lille...);
- 58 porteurs de projets n'avaient pas fait de séjour en 2022, et 54 porteurs de projet de 2022 n'ont pas reconduit le programme en 2023;
- Un programme bien implanté en Ile-de-France et dans le Nord de la France : 43% des bénéficiaires sont issus de ces deux régions.



43 Offreurs ont mis à disposition 6 789 séjours à tarif solidaire, représentant 32 400 lits sur 338 destinations, mais seulement 29,8% proposés en juillet et août. Le nombre d'offreurs est en forte érosion depuis 2020 (-56%).

Les tarifs proposés qui s'échelonnent de 75€ (Pierre et Vacances) à 599€ (Madame Vacances) le séjour.



5 465 Codes à Usage Individuel (trajets) ont permis à 990 familles de voyager en train avec une réduction de 85%. L'aide apportée au travers de ce partenariat représente ainsi **541 946 €**

Le Fonds d'expérimentation a pour objectif d'expérimenter l'utilisation des vacances comme support d'intervention en réponse à des besoins sociaux identifiés à partir des priorités des politiques de cohésion sociale et de la veille sociale.

4 thématiques

1,9 M€
attribués*

8 838
bénéficiaires**

*Attribués : par décision Directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides

**Bénéficiaires : personnes aidées avec leurs accompagnateurs dans le cadre d'un projet soutenu par l'ANCV

« Elles en vacances » pour les femmes victimes de violence depuis 2020 :



- **1747 bénéficiaires** dont 985 femmes, 23 porteurs de projet et 353,7K€ utilisé. 53% sont des séjours dit de rupture et 47 % des séjours familiaux.

Les porteurs de projets témoignent d'impacts significatifs observés sur les participantes.

- L'aide apportée par l'ANCV dans le cadre d'Elles en vacances est perçue comme déclenchante pour 98% des projets.

« Aide aux Vacances des enfants protégés » depuis 2022, déployé auprès des acteurs de la protection de l'enfance : **2 794 bénéficiaires** en 2023 dont 1850 enfants protégés, 37 Porteurs de projets et 103 demandes d'aides pour 447 K€ utilisés.



Le plan destination France « 10 000 départs dans les DROM » :

2 partenaires en 2023 :

- Vacances Ouvertes a soutenu un public majoritairement composé de familles de Guadeloupe, Martinique et Guyane ;
- l'AADT de Mayotte a mis en œuvre un dispositif en faveur de seniors mahorais.



Les colos apprenantes pour les QPV :

Porté par le partenaire JPA (jeunesse au Plaine Air), l'aide complémentaire de l'ANCV a permis l'accès à des séjours collectifs de 298 enfants.

**AIDES AUX
BENEFICIAIRES DE
CHEQUES-
VACANCES
PERIMES**

Ce dispositif a pour objet d'attribuer une aide sous forme de Chèques-Vacances à des bénéficiaires en possession de Chèques-Vacances périmés, qui n'ont pu utiliser leurs CV ou solliciter leur échange du fait de conditions particulières.

134 580 €

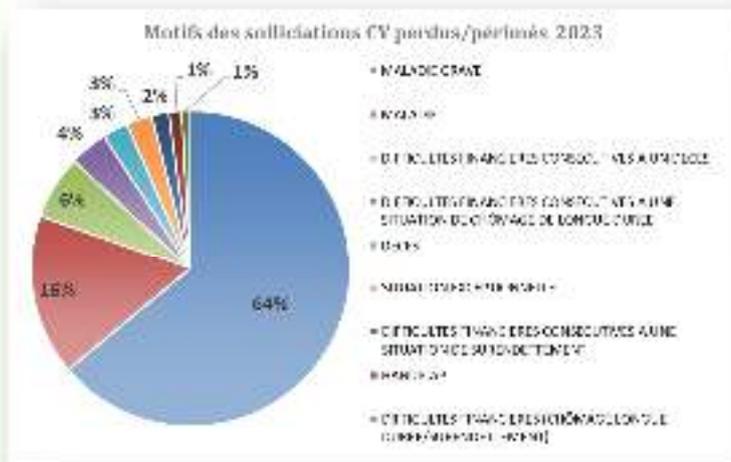
attribués*

230

bénéficiaires**

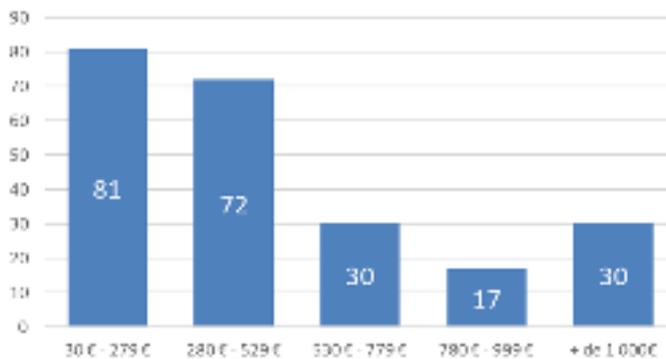
***Attribués : Décisions Directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides (montant des Chèques-Vacances refabriqués, déduction faite du coût de fabrication)**

**** Bénéficiaires Chèques-Vacances refabriqués suite perdus-périmés**



80 % des porteurs de CV ont motivé leurs demandes par des problèmes de santé.

Nombre de bénéficiaires par tranche de montant octroyé en 2023



Plus de 2/3 des aides portent sur des demandes inférieures à 529€.

APS

(AIDES A LA PRATIQUE SPORTIVE)

Le programme Aide à la pratique sportive a pour objectif l'inclusion de publics fragiles en utilisant l'action socio-éducative par le sport comme support d'accompagnement social en partenariat avec des acteurs de terrain.

7 partenaires

0,56 M€
attribués*

77 120
bénéficiaires**

*Attribués : par décision Directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides

**Bénéficiaires : personnes aidées avec leurs accompagnateurs dans le cadre d'un projet soutenu par l'ANCV

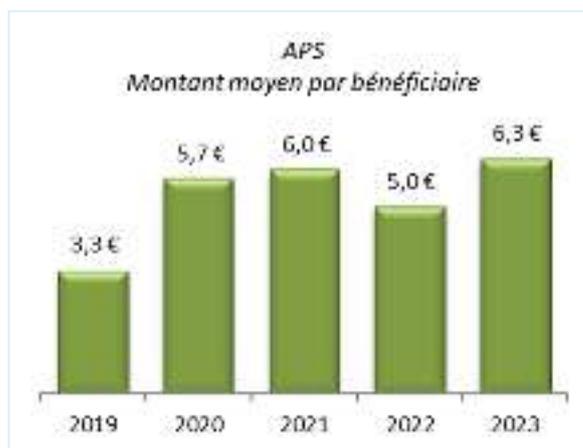
Les aides à la pratique sportive ont porté notamment sur le soutien de parcs mobiles sportifs itinérants installés par des associations comme Raid Aventure (plus de 50 000 bénéficiaires) et l'UCPA (plus de 9 000 jeunes bénéficiaires) permettant aux jeunes publics de découvrir le sport et de pallier pour certains l'absence de vacances durant l'été.

Action Sport Education a également permis à plus de 6 000 jeunes des QPV de découvrir

et de pratiquer de manière pérenne le basket.

Le soutien à ces actions sportives à une portée éducative, inclusive et préventive.

Pour rappel les bénéficiaires des aides à la pratique sportive n'entrent pas dans l'indicateur du contrat d'objectifs et de performance.



Montant attribué + reliquat n-1 – reliquat n /
nombre de bénéficiaires Y/C accompagnateurs

AETVS

(Aides aux Equipements Touristiques à Vocation)

Le programme d'aides aux équipements du tourisme à vocation sociale permet d'attribuer des subventions à des prestataires du tourisme engagés dans des opérations de rénovation et de réhabilitation de leurs équipements afin d'offrir un accueil adapté aux publics fragiles tout en favorisant la mixité sociale.

11 équipements

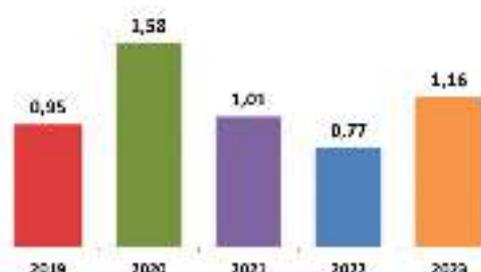
1,16 M€ attribués

14,7 M€ de travaux

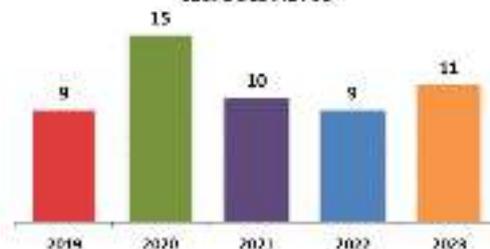
105 774 € Montant moyen

En 2023, **61 demandes d'information** ont été formulées auprès des services. 13 dossiers ont été déposés et **11 équipements** ont bénéficié d'une subvention de l'ANCV, pour un total de **1 163 520 €** (773 257 € en 2022) ayant permis la mise en œuvre de **14,7 M€ de travaux**.

Montants engagés 2023 AETVS en M€



Nombre d'équipements financés dans le cadre des AETVS



*Attribué : Décisions DG sur proposition CAA

Le montant moyen de l'aide attribuée est de **105 774€** vs 85 917 € en 2022 (+ 23 %) Le montant des aides attribués en 2023 est de **1,16 M€** pour un total d'investissement de **14,7 M €**.

L'aide de l'ANCV représente en moyenne **8 % du total de l'investissement en 2023** 10 dossiers sur 11 ont fait l'objet d'au moins un cofinancement public local dont 42% sont des financements des Régions

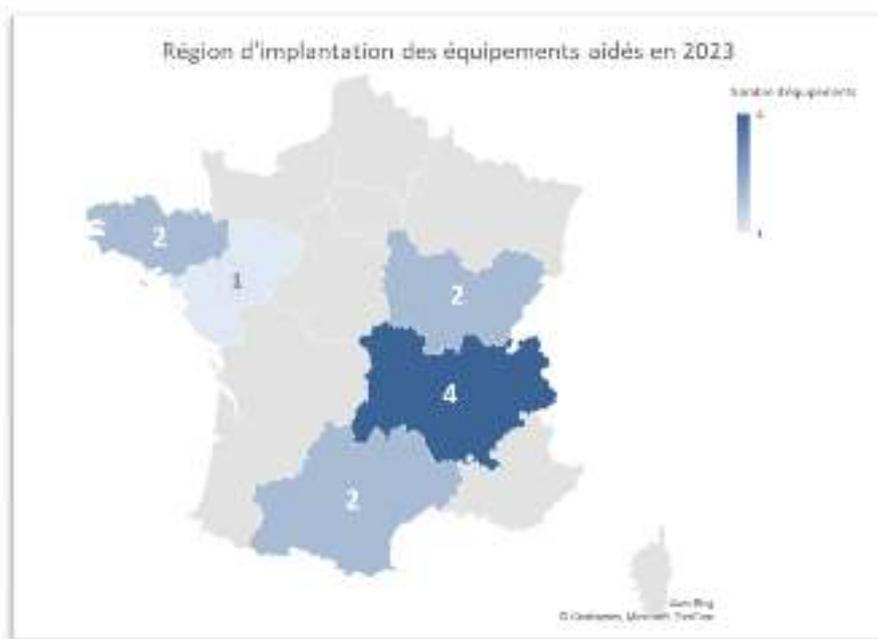
Répartition des types de cofinancements sur le total du programme d'investissement (14,706 M€) en 2023



AETVS

(Aides aux Equipements Touristiques à Vocation)

Les structures ayant bénéficié du financement de l'ANCV en 2023 sont situées au sein de 5 régions administratives différentes



45 % des structures aidées sont adhérentes à l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT).



Le contrôle des aides de l'action sociale

16 partenaires ont été contrôlés :

Programme	Nb de partenaires prévus au plan de contrôle	Nb de partenaires contrôlés	Nb de bénéficiaires contrôlés
APV/AP	4	3	694
APV/AA	1	2	Sans objet
APS	1	1	Sans objet
SEV	5	5	181
BSV	3	3	197
FONDEX	1	1	88
D18:25	1	1	150
TOTAL	17	16	1 310

Dispositif ANCV	Taux moyens de conformité par programme en 2023*
APV/AP	84,6%
APS	99,6%
APV/AA	99,6%
SEV	83,9%
BSV	77,9%
FONDEX	100%
D18:25	100%

* Moyenne des APV : taux moyen de conformité par dispositif ANCV calculé sur le total du nombre de bénéficiaires contrôlés

La campagne de contrôle 2023 n'a pas révélé de non-conformité majeure avec une moyenne de 91,5 % de taux de conformité.

Un plan d'actions permettant de corriger les non-conformités révélées par les contrôles est suivi par les services de la direction des politiques sociales.

Les demandes de dérogation

Le régime encadrant les programmes d'action sociale déployée par l'ANCV, détermine les principes communs aux programmes d'aide à la personne, parmi lesquels :

- « Des dispositions dérogatoires aux conditions générales communes et à celles propres à un programme, motivées par les caractéristiques particulières du public aidé ou par l'existence d'une situation exceptionnelle, peuvent être édictées par le directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides. »
- « Une dérogation individuelle aux conditions générales communes ou à celles propres à un programme, applicable à un séjour ou à un projet et motivée par les caractéristiques particulières du bénéficiaire ou par l'existence d'une situation exceptionnelle, peut être accordée par le directeur général. ».

146 demandes de dérogation tous programmes confondus reçues :

Programme	Nombre de demandes reçues	Nombre de demande acceptées	Nombre de demandes refusées	Durée de traitement (jours)
APV	83	77	6	14,5
AA-PADA	28	28	0	Sans objet
BSV	7	7	0	4,3
SEV	23	21	2	9,5
FDX	5	5	0	Sans objet
TOTAL	146	138	8	12,8

Le bilan annuel des dérogations contribue à nourrir des propositions d'ajustement du cadre d'intervention, dans une dynamique d'écoute des parties-prenantes et d'amélioration continue.